

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 08.04.2022

Le 08 avril 2022 à 19h00, le conseil municipal de la commune de Friaucourt s'est réuni en la salle polyvalente, sous la présidence de M. DELRUE Jean-Michel, Maire.

Étaient présents :

M. DELRUE Jean-Michel, Maire – M. KOBSCHE Daniel – Mme BARTHELEMY Sabine – Mme BOULENGER Nadège – Mme VAND'HUYNSLAGER Hélène – M. LASSALLE Tony – M. GUNS Louis – M. FOUQUEMBERG Fabrice – Mme BAYART Marie-Françoise – Mme BEAURAIN Annic – M. LAPOSTOLLE Jérôme – Mme BLONDEL Marie-Christine (arrivée au point 22)

Étaient absents :

M. CHEVALIER Dominique

M. LECONTE Stéphane donne procuration à Mme BARTHELEMY Sabine
Mme BLONDEL Marie-Christine donne procuration à M. KOBSCHE Daniel (jusqu'à son arrivée au point 22)
Mme PARIS Aline donne procuration à M. FOUQUEMBERG Fabrice

Secrétaire de séance : M. LAPOSTOLLE Jérôme

Le quorum étant atteint, la séance débute à 19h05

Tout d'abord Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :
2022-22 : Régularisation amortissements
Ajout accepté à l'unanimité.

1. Désignation d'un secrétaire de séance :

Le conseil désigne M. LAPOSTOLLE Jérôme pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Celui-ci est assisté par Mme Daphné WILLIG, secrétaire de mairie faisant office de secrétaire auxiliaire.

2. Approbation du procès-verbal de la précédente séance :

Le procès-verbal de la séance du 18 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2022-10 : COMPTE DE GESTION 2021 COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la clôture de l'exercice 2021.

Il le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2022-11 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 COMMUNE

M. le Maire se retire du Conseil
La Présidence est laissée à : M. KOBSCHE Daniel

Le compte administratif se présente comme suit :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Prévu	148 812.03
		Réalisé	125 556.09
		R.A.R	0

	Recettes	Prévu	148 812.03
		Réalisé	78 788.54
		R.A.R	0.00
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Prévu	529 443.67
		Réalisé	398 164.31
		R.A.R	0.00
	Recettes	Prévu	529 443.67
		Réalisé	513 982.23
		R.A.R	0.00
<u>Résultat de clôture de l'exercice:</u>			
	Investissement		-46 767.55
	Fonctionnement		115 817.92
	Résultat global		69 050.37

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2022-12 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 COMMUNE

M. le Maire rappelle que l'affectation du résultat de l'exercice N-1 s'effectue à la clôture de l'exercice, après le vote du Compte Administratif.

Présentation de l'affectation du résultat pour 2021 :

EXCEDENT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021	115 817.92
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RESERVE	46 767.55
RÉSULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT	69 050.37
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE: DÉFICIT	46 767.55

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2022-13 : BUDGET PRIMITIF 2022 COMMUNE

M. le Maire présente le Budget Primitif 2022, établi comme suit :

INVESTISSEMENT	Dépenses	194 226.00
	Recettes	194 226.00
FONCTIONNEMENT	Dépenses	516 652.00
	Recettes	516 652.00

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2022-14 : VOTE DES TAXES

M. le Maire rappelle que la fiscalité a déjà été revue à la hausse en 2020 et propose de ne pas augmenter les taux en 2022.

Le produit fiscal attendu est de 228 463 €

Les taux suivants sont validés :

- Taxe foncière (bâti) 48.13%
- Taxe foncière (non bâti) 40.38%

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2022-15 : COMPTE DE GESTION 2021 CAMPING

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la clôture de l'exercice 2021.

Il le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2022-16 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 CAMPING

M. le Maire se retire du Conseil

La Présidence est laissée à : M. KOBSCHE Daniel

Le compte administratif se présente comme suit :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Prévu	59 521.07
		Réalisé	16 049.89
		R.A.R	0
	Recettes	Prévu	59 521.07
		Réalisé	59 517.07
		R.A.R	0.00
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Prévu	73 816.55
		Réalisé	61 846.35
		R.A.R	0.00
	Recettes	Prévu	73 816.55
		Réalisé	106 652.14
		R.A.R	0.00
<u>Résultat de clôture de l'exercice:</u>			
	Investissement		43 467.18
	Fonctionnement		44 805.79
	Résultat global		88 272.97

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2022-17 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 CAMPING

M. le Maire rappelle que l'affectation du résultat de l'exercice N-1 s'effectue à la clôture de l'exercice, après le vote du Compte Administratif.

Présentation de l'affectation du résultat pour 2021 :

EXCEDENT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021	44 805.79
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RESERVE	0.00
RÉSULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT	44 805.79
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE: EXCEDENT	43 467.18

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2022-18 : BUDGET PRIMITIF 2022 CAMPING

M. le Maire présente le Budget Primitif 2022, établi comme suit :

INVESTISSEMENT	Dépenses	77 642.18
	Recettes	77 642.18
FONCTIONNEMENT	Dépenses	102 405.79
	Recettes	102 405.79

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2022-19 : COMPTE DE GESTION 2021 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la clôture de l'exercice 2021.

Il le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2022-20 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ASSAINISSEMENT

M. le Maire se retire du Conseil

La Présidence est laissée à : M. KOBSCHE Daniel

Le compte administratif se présente comme suit :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Prévu	52 142.56
		Réalisé	2 371.00
		R.A.R	0
	Recettes	Prévu	52 142.56
		Réalisé	50 649.56
		R.A.R	0.00
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Prévu	34 359.42
		Réalisé	31 908.67
		R.A.R	0.00
	Recettes	Prévu	34 359.42
		Réalisé	22 541.60
		R.A.R	0.00

Résultat de clôture de l'exercice:

Investissement	48 278.56
Fonctionnement	-9 367.07
Résultat global	38 911.49

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2022-21 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 ASSAINISSEMENT

M. le Maire rappelle que l'affectation du résultat de l'exercice N-1 s'effectue à la clôture de l'exercice, après le vote du Compte Administratif.

Présentation de l'affectation du résultat pour 2021 :

DÉFICIT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021	9 367.07
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RESERVE	0.00
RÉSULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT	9 367.07

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE: EXCEDENT 48 278.56

Voté à l'unanimité.

Arrivée de Mme BLONDEL Marie-Christine à 19h35

DÉLIBÉRATION N° 2022-22 : RÉGULARISATION AMORTISSEMENTS

Les amortissements pratiqués depuis 2018 ont été mal évalués et mal comptabilisés, générant ainsi un déficit de fonctionnement et un excédent d'investissement excessif.

Afin de régulariser la situation, il est décidé de pratiquer, à compter de 2022, des amortissements fixés au montant de 13 760.68 €

Il sera également procédé à une reprise sur amortissement d'un montant de 48.278,56€ afin de rééquilibrer le budget.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2022-23 : BUDGET PRIMITIF 2022 ASSAINISSEMENT

M. le Maire présente le Budget Primitif 2022, établi comme suit :

INVESTISSEMENT	Dépenses	72 721.64
	Recettes	72 721.64
FONCTIONNEMENT	Dépenses	70 649.56
	Recettes	70 649.56

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2022-24 : RECRUTEMENT – Contrat CUI

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune est souvent confrontée à une hausse temporaire d'activité, notamment pendant la saison et qu'il y a donc lieu de recruter pour cette période.

Il rappelle également que la commune peut bénéficier d'un remboursement dans le cadre d'un contrat CAE-CUI.

Accepté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2022-25 : CAMERAS DE VIDÉO-SURVEILLANCE – Choix du prestataire et validation du financement

M. le Maire rappelle à l'assemblée la volonté d'installer 7 caméras de vidéo-surveillance afin de garantir la sécurité de tous.

Il présente les 2 devis et les prestations proposées.

Il est demandé aux élus de choisir le prestataire et de valider l'engagement des dépenses.

Le choix se porte sur la Fédération Départementale d'Electricité de la Somme pour un montant total (hors subventions) de 36 858.00€.

M. FOUQUEMBERG Fabrice s'interroge sur les modalités d'installation et sur la sécurisation du local qui accueillera le matériel d'enregistrement et de visionnage.

DÉLIBÉRATION N° 2022-26 : LOCATION SALLES MUNICIPALES – Proposition de gratuité une fois par an pour les élus et les agents de la collectivité

M. le Maire propose la gratuité d'une des salles communales aux élus et aux agents de la collectivité une fois par an. Sous certaines conditions :

- Une seule des 2 salles une fois par an – l'une ou l'autre

- Réservation uniquement pour l'élu ou l'agent lui-même
- Contrat de location dans les mêmes conditions que les administrés – chèque de caution et attestation d'assurance obligatoire
- Bris de vaisselle éventuel dû
- Commune prioritaire pour les manifestations – il ne sera pas possible de louer la salle à certaines dates définies préalablement

Accepté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 2022-27 : ADHÉSION SOMEA – Association Somme Espace Numérique

L'Association SOMEA intervient auprès des communes en vue de réduire les problèmes de ruissellement et inondations liés à l'érosion des sols.

Proposition est faite de renouveler l'adhésion de la commune pour l'année 2022.

Le montant de la cotisation est de 30€ pour l'année.

Marie-Françoise BAYART précise que le syndicat des eaux va être dissout et que la compétence sera reprise par la Communauté de Communes. Elle se demande si ça ne va pas faire double-emploi.

Plusieurs élus s'interrogent sur la nécessité de cette adhésion.

Monsieur le Maire précise que le champ de compétences est différent et qu'il n'y aura donc pas de double-emploi.

Monsieur FOUQUEMBERG Fabrice sollicite une rencontre avec les responsables de l'Association.

Accepté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2022-28 : TARIFS CAMPING – Tarif nuitée pour la maison et tarif vidange camping-cars

M. le Maire explique que l'assemblée n'a pas encore délibéré au sujet des tarifs applicables suivants : une nuit pour la maison et la vidange seule des camping-cars.

Proposition du conseil :

- Tarif pour une nuit pour la maison
70€ la nuit supplémentaire
- Tarif de vidange camping-cars (pour les camping-cars ne séjournant pas au camping)
décision reportée à la prochaine réunion du conseil municipal

Accepté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- Élections présidentielles
- Fraude sacs jaunes – modalités de distribution des sacs – attribution de poubelles pour les structures

Sans autre questions, la séance est levée à 20h25